



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement

Question écrite n° 35927

## Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les légitimes craintes du personnel de la société Eurenco, à Sorgues (Vaucluse), filiale du groupe SNPE, concernant les articles 10 et 11 du projet de loi de programmation militaire 2009-2014 qui autorisent la privatisation de DCNS et SNPE. Les salariés considèrent que ce projet n'est initié que dans l'intérêt de SAFRAN, qui souhaite fusionner avec SME, et que l'avenir des autres filiales du groupe SNPE est négligé, ce qui concerne tout particulièrement Eurenco Sorgues. Craignant que de nombreux emplois ne soient mis en danger, les fédérations syndicales sont opposées à cette privatisation et ont réclamé le retrait des articles 10 et 11 du projet de loi, au nom également de l'indépendance nationale et du soutien que les pouvoirs publics ont toujours réaffirmé à l'égard de la force de dissuasion française. Il lui demande quelles mesures il entend prendre, en vue d'apaiser la légitime inquiétude des salariés concernés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Ferrand](#)

**Circonscription :** Vaucluse (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35927

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2008, page 10085

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)